

## **DELIBERATION N° 48**

<p align="center"><b>Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et le GIP Normandie Impressionniste – Festival normandie impressionniste 2016</b></p>
---

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents**: M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU**

Le GIP Normandie Impressionniste a pour objet de concevoir, d'organiser et de coordonner des événements artistiques et culturels dédiés à l'Impressionnisme.

Dans ce cadre, il organise le Festival Normandie Impressionniste, sur le thème des "Portraits impressionnistes" du 16 avril au 26 septembre 2016.

Le Musée de Dieppe s'inscrit dans cette troisième édition du festival et propose deux expositions labellisées Normandie Impressionniste :

- une **exposition « Sickert à Dieppe : portraits d'une ville »**, du 25 juin au 26 septembre 2016. Cette exposition reprendra l'exposition organisée par la Pallant House Gallery à Chichester (West Sussex) en 2015 « Sickert's Dieppe », enrichie des collections du Musée de Dieppe et d'œuvres conservées en France. Le coût prévisionnel de cette exposition est évalué à 100 000 €, avec une participation financière du GIP Normandie Impressionniste à hauteur de 35 000 €.

- une **exposition « Bernard Clarisse : portraits de Grands (Mégas) »**, du 16 avril au 5 juin 2016. Le budget prévisionnel est évalué à 9 000 €, avec une participation financière du GIP Normandie Impressionniste de 2 000 €.

Afin de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Dieppe et le GIP Normandie Impressionniste (engagements, conditions financières...), il convient d'établir une convention.

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

**Considérant :**

- la nécessité de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Dieppe et le GIP Normandie Impressionniste,  
- l'avis formulé par la commission n° 2 en date du 22 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver la convention de partenariat avec le GIP Normandie Impressionniste dans le cadre du Festival Normandie Impressionniste,**  
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire